

Le Petit Livre d'Or – Une réforme linguistique concertée : l'introduction de l'orthographe rectifiée en Suisse romande

Pascale Marro

Secrétaire générale de la Conférence intercantonale de l'instruction publique et de la culture de la Suisse romande et du Tessin (CIIP)

Le contexte institutionnel: un système éducatif fédéraliste et coordonné

En Suisse, l'éducation relève de la souveraineté des cantons, mais ceux-ci coordonnent leur action via des structures politiques concordataires. L'organe central pour la partie romande et latine du pays est la CIIP (Conférence intercantonale de l'instruction publique et de la culture de la Suisse romande et du Tessin), fondée en 1874. Elle constitue l'une des quatre conférences régionales de la CDIP (Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique).

La CIIP est un espace de collaboration obligatoire dans le cadre de la Convention scolaire romande (CSR), qui définit les champs d'action communs: programmes scolaires, moyens d'enseignement, évaluation, formation du corps enseignant, etc. Les piliers majeurs de cette convention sont le Plan d'études romand (PER) et les Moyens d'enseignement romands (MER). Cette structure garantit une cohérence éducative sur l'ensemble des cantons romands, tout en respectant un certain degré de flexibilité locale.

Dans le domaine de la politique linguistique, les compétences sont également partagées entre la Confédération et les cantons. La CIIP, à travers ses statuts et ceux de la CSR, est légitimée à édicter des normes éducatives, notamment en matière de langue, tant pour les programmes que pour les supports pédagogiques.

La genèse d'un projet: des rectifications de 1990 à la relance de 2018

L'histoire de l'introduction de l'orthographe rectifiée (OR) dans les écoles suisses romandes commence bien avant 2021. Les rectifications datant de 1990 ont été diffusées dans l'espace romand dès 1996, au moyen d'une brochure explicative largement diffusée dans les écoles, mais sans communication publique forte. Une réédition en 2002 a permis de maintenir ce changement à bas bruit, mais sans imposition.

En 2018, le contexte change. Les moyens d'enseignement du français alors en usage sont considérés comme obsolètes par le corps enseignant. La nécessité d'une clarification se présente alors: de quelle façon traiter l'orthographe dans les nouveaux manuels à créer? La question émane de la COLANG (Commission de politique linguistique de la CIIP) et du directeur de publication des futurs MER de français. Selon son mandat, la COLANG agit comme organe de proposition et de coordination dans les questions liées à la politique linguistique, notamment en matière d'enseignement du français. Elle conseille les conseillères et conseillers d'État membres de l'Assemblée plénière de la CIIP – instance qui prend finalement les décisions.

Un processus scientifique et politique

Pour étudier l'éventuel intérêt didactique à adopter l'orthographe rectifiée, la CIIP met en place un groupe de travail scientifique, chargé d'évaluer les principes de l'OR et de produire des recommandations. Ce groupe examine les différents principes de l'orthographe rectifiée selon trois critères: la régularité, l'accessibilité des règles et la logique de raisonnement.

Le rapport du groupe de travail conclut favorablement à l'adoption de ces principes comme norme pédagogique. Il recommande

explicitement d'enseigner l'orthographe rectifiée, tout en maintenant l'acceptation de l'usage traditionnel. Ces conclusions sont acceptées par l'Assemblée plénière de la CIIP. En novembre 2020, cette dernière décide officiellement que l'orthographe rectifiée devient la norme d'enseignement et que les nouveaux MER de français seront rédigés avec l'OR.

Le projet est ainsi lancé avec une volonté politique claire : favoriser une simplification de l'orthographe dans une logique pédagogique, sans imposer l'orthographe rectifiée comme unique référence. L'idée n'est pas d'abolir l'ancienne orthographe, mais de faire de l'orthographe rectifiée la norme d'enseignement, tout en maintenant l'acceptation de la forme traditionnelle.

Communication et débat public : la publication du *Petit Livre d'OR*

Une communication publique est soigneusement préparée. Le *Petit Livre d'OR* voit le jour : un livret informatif, joyeux, coloré, et pédagogique, destiné à vulgariser les changements. Il est accompagné de divers outils de diffusion (affiches, cartes postales) et d'un soutien actif de diverses parties prenantes (syndicats, parents d'élèves, logopédistes, institutions de formation des enseignantes et enseignants, etc.).

Les arguments clés avancés dans les supports de communication sont les suivants :

- Incarner l'évolution naturelle de la langue
- Faciliter l'apprentissage avec des règles plus cohérentes et logiques
- Inspirer une créativité linguistique
- Diffuser un message clair à destination des enseignantes et enseignants.

Le 9 juin 2021, une conférence de presse est organisée pour annoncer officiellement la réforme. Elle marque une étape symbolique dans le changement de paradigme.

Comme attendu, l'annonce suscite une vague de réactions dans la presse et sur les réseaux sociaux. Des groupes politiques, dans plusieurs cantons, contestent la décision, des articles critiques sont publiés, et une pétition est lancée. Les critiques dénoncent une mesure «non démocratique», arguant qu'«il n'appartient pas à l'État de modifier les règles d'une langue».

La CIIP défend alors vigoureusement la légitimité de sa décision puisqu'elle agit dans le champ de ses prérogatives. Elle mobilise la Commission interparlementaire qui est chargée de contrôler la mise en œuvre de la CSR et qui réunit les députées et députés des cantons romands. Le 2 juin 2022, le Président de la CIIP a l'occasion de présenter les arguments des autorités scolaires. S'ensuit un riche débat au terme duquel la tentative d'imposer un postulat contre l'OR est finalement nettement rejetée.

42

Dans les mois qui suivent, la CIIP veille à la mise en application de la réforme. L'orthographe rectifiée est intégrée dans les nouveaux manuels scolaires de français. Des notes explicatives sont destinées aux enseignantes et enseignants, et un travail d'accompagnement est en cours pour l'enseignement post-obligatoire, les milieux professionnels et les familles.

La CIIP souligne que le succès de cette réforme repose sur plusieurs facteurs : la solidité du rapport scientifique qui a permis la prise de décision, la qualité de la présentation du projet aux autorités, la persévérance des acteurs impliqués, et l'engagement constant dans la communication et la pédagogie autour de la mise en œuvre de la réforme.

Conclusion: une réforme éducative exemplaire

L'adoption de l'orthographe rectifiée comme norme d'enseignement en Suisse romande illustre un exemple remarquable de gouvernance éducative. Loin d'une décision imposée verticalement, le processus repose sur un dialogue entre expertise scienti-

fique, délibération politique, consultation des actrices et acteurs de terrain et accompagnement pédagogique.

Il s'agit moins d'un changement autoritaire que d'un aménagement pragmatique à l'évolution de la langue et des pratiques d'enseignement. En se basant sur une expertise scientifique avérée et en s'assurant d'agir dans un périmètre d'action qui est le sien, à savoir celui de la Convention Scolaire Romande (plans d'études et moyens d'enseignement), les responsables politiques ont ainsi pu défendre et légitimer une décision pédagogique. Cette réforme témoigne d'une volonté politique de faire évoluer les normes éducatives vers plus de cohérence, d'accessibilité et d'inclusivité, tout en respectant la diversité des usages et des opinions.

Le *Petit Livre d'OR*, à la fois symbole et outil, incarne ainsi cette transition dans une langue en mouvement, reflet d'une société qui cherche à concilier tradition et modernité, rigueur et ouverture.